

## La DIAN investit dans de nouveaux bâtiments et renforce son attractivité pour soutenir sa croissance.

Intervenant dans la distribution, la réparation et la location de véhicules industriels, la DIAN (Distribution Industrielle Automobile Nantaise), l'un des principaux distributeurs de camions Scania en France, investit à Nantes pour créer une carrosserie peinture, un site dédié aux pièces d'occasion répondant aux normes ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et étendre l'atelier mécanique. Ce projet a pour objectifs d'optimiser l'outil de production, d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs et de réduire l'empreinte environnementale du site.

### Une carrosserie peinture et un site pièces d'occasion aux normes ICPE

Figurant parmi les principaux distributeurs de camions Scania en France, la Dian (152 salariés, 74 M€ de CA) investit 3,7 millions d'euros dans la reconfiguration de ses sites nantais : 2,5 M€ dans la construction de bâtiments et 1,2 M€ dans les équipements.

Les travaux portent sur la construction d'une carrosserie peinture et d'un site dédié aux pièces d'occasion pour une livraison attendue à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024, ainsi que l'extension de l'atelier mécanique livrable au second semestre 2024.



A travers ce projet, la DIAN poursuit plusieurs objectifs :

- Accompagner le développement important du parc de véhicules Scania suivis sur son secteur qui est passé de 2 800 véhicules en 2015 à près de 4 300 véhicules en 2024.
- Gagner en productivité et en efficacité pour délivrer un meilleur service.
- Pérenniser l'activité pièces d'occasion en adaptant le bâtiment aux contraintes réglementaires et environnementales. Ce bâtiment répondra ainsi aux normes ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).
- Améliorer les conditions de travail des salariés.

Le projet nantais s'inscrit dans le schéma global de redimensionnement par étapes des sites de la DIAN (Mûrs-Erigné en 2017, Niort en 2018, Auray en 2019 et Vannes en 2020).

## Réduction de l'empreinte environnementale

Engagée depuis 1996 dans une démarche qualité puis RSE, membre de Dirigeants Responsables de l'Ouest (DRO) depuis 2016, labellisée Lucie 26000 en 2022, la DIAN a le souci de décarboner ses activités. La réorganisation de l'outil de travail doit ainsi permettre de réduire son empreinte environnementale. Dans cette perspective, les travaux réalisés comprennent l'installation de 1 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, positionnés sur un nouveau bâtiment isolé et conçu pour bénéficier d'apport de lumière naturelle, un éclairage basse consommation LED, des cabines de peinture isolées avec système de recyclage d'air chaud, une pompe à chaleur pour le chauffage des locaux, la récupération de l'eau de pluie pour la piste de lavage...

## Fermeture des ateliers le samedi et des semaines de quatre jours

Ces investissements viennent compléter l'autre volet mis en place par la DIAN pour améliorer les conditions de travail et développer l'attractivité de l'entreprise. La DIAN vient, en effet, de finaliser un accord collectif d'entreprise sur la durée et l'aménagement du temps de travail.

En réponse aux attentes exprimées par les salariés lors des entretiens annuels, les 8 agences de la DIAN (Nantes, Auray, Vannes, Cholet, Mûrs-Erigné, Le Poiré-sur-Vie, Châtelleraut et Niort) seront fermées le samedi matin à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Cette mesure concerne principalement les techniciens des ateliers mécaniques.

Les heures de travail supprimées le samedi matin ont été réparties sur les autres jours de la semaine, en réduisant la durée de la pause de midi. Ce dispositif permet de ne pas augmenter l'amplitude horaire des journées de travail, tout en préservant les capacités de production des ateliers. Par ailleurs, le système d'annualisation du temps de travail mis en place va permettre aux salariés de travailler 4 jours par semaine, une semaine sur deux (en dehors de Nantes qui fonctionne en équipes) et de bénéficier de deux grands week-ends de trois jours sur une période de 10 semaines.

*« La réflexion sur cette nouvelle organisation du temps de travail, menée depuis un an en concertation avec les salariés et leurs représentants, répond aux enjeux forts de notre démarche RSE : amélioration des conditions de travail et de la sécurité avec au moins deux jours de repos consécutifs pour tous nos collaborateurs, flexibilité offerte aux équipes productives qui ont le choix de générer des heures supplémentaires ou de récupérer du temps personnel, au même titre que les salariés des fonctions support qui bénéficient depuis 2020 de la possibilité de télétravailler, réduction de notre empreinte carbone avec des trajets domicile-travail moins nombreux et des locaux que nous n'avons plus besoin de chauffer et d'éclairer les samedis. Je fais également le pari que cette décision constituera à terme un avantage concurrentiel avec plus de techniciens disponibles pour mieux servir nos clients », conclut Eric Chopot, directeur général de la DIAN.*



**Juin 2024**

Pour tout renseignement, contacter :

**Dian**

Sandra Beziau – Tél 06 81 32 20 68

[sandra.beziau@dian.com](mailto:sandra.beziau@dian.com)

Pour plus d'informations : [www.dian.fr](http://www.dian.fr)